

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2024

POUR UN ARTICLE 49 RESPECTUEUX DE LA REPRÉSENTATION NATIONALE - (N° 940)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CL11

présenté par
M. Gouffier Valente

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

À la deuxième phrase du premier alinéa de l'article premier de la Constitution, les mots : « , de race » sont supprimés.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le terme de « race » a été introduit dans la Constitution en 1946, après le nazisme, pour indiquer que toute race était égale, pour mettre fin aux discriminations et rejeter les théories racistes. Toutefois, la persistance de sa mention est aujourd'hui mal comprise, à rebours de l'intention initiale. Il est donc proposé de supprimer ce terme de l'article premier.